



Réunion du mardi 7 Janvier 2025

Saison 2024-2025

Procès-verbal n°1

Présent(e)s : Sylvain Aubry, Alain Stupar, Dominique Fleury, Emmanuel Cathrine, Eliane Gesnis.

Après avoir examiné les résultats du Championnat U13, la Commission de Football Animation a qualifié les équipes suivantes pour l'accession au niveau Ligue du Championnat U13.

**Les 3 premiers des groupes A, B et C en U13 R1 :**

SM CAEN 1 / ASPTT CAEN 1 / USON MONDEVILLE 1

L'ASPTT CAEN 1 remplace le SM CAEN 2 par rapport à l'article 4 du règlement LFN – championnats U13.

**Les 2ème et 3ème des groupes A, B et C en U13 R2 :**

ES BARBERY / AF VIROIS / AS ST VIGOR / FC BAYEUX 1 / AST DEAUVILLE 1 / CA LISIEUX 1.

L'AS ST VIGOR 1 remplace le SM CAEN 2 par rapport à l'article 4 du règlement LFN – championnats U13.

**Et pour la 10ème place en U13 R2 :**

SC HEROUVILLE 1 au départage selon le règlement :

Poule A – AS Verson 1 : 0 Point

Poule C – SC HEROUVILLE : 3 Points

*Les décisions de la commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 48 heures suivant sa notification sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Le Président  
Sylvain AUBRY

Le secrétaire  
Alain STUPAR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain Aubry', written over a faint circular stamp or watermark.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Stupar', written in a cursive style.